

# Capital

## COMBE DIAGNOSTICS

RÉPONDRE AUX RÈGLES EN VIGUEUR  
DANS L'IMMOBILIER

**Installé depuis février 2023, Clément Combe fait valoir son expérience dans le domaine du diagnostic immobilier auprès des particuliers et agences immobilières.**



Clément Combe,  
fondateur de Combe Diagnostics

**L**orsque vous vendez votre bien ou que vous le mettez en location, les diagnostics sont désormais obligatoires. Objectif ? Répondre aux réglementations en vigueur et s'assurer de la sécurité des occupants de l'habitation. C'est la mission de Combe Diagnostics. « *Je réalise des diagnostics de performance énergétique (DPE) et attribue une note de A à G. Murs, fenêtres, chauffage, eau chaude sanitaire... tout est passé au crible. En fonction de la note obtenue, j'établis un certain nombre de préconisations pour améliorer la qualité du logement* », indique Clément Combe.

### **Amiante, plomb, électricité, gaz...**

L'entreprise réalise également des diagnostics amiante sur les immeubles d'avant 1997, des diagnostic CREP (constat de risque d'exposition au plomb) sur ceux construits avant 1949, des diagnostics d'installations électriques et/ou de gaz ainsi que l'État des Risques et Pollutions (zones sismiques, inondations, zones à risques technologiques etc...). « *Mon intervention va plus loin que le simple diagnostic. J'ai un devoir de conseil et de prévention* », conclut Clément Combe, attaché à la pédagogie qui lui permet de créer des relations de confiance avec ses clients.

**INFOS** : 74, rue Anatole France, 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 06-24-17-75-24

[www.combediagnostics.fr](http://www.combediagnostics.fr)



Réalisé par  
COM EN REGIONS

